



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 03/12/2024

Publication :
le 13/12/2024

Délibération n° D-2024-438

Commission Communale pour l'accessibilité - Rapport annuel
2023

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Madame Cathy GIRARDIN.

**Direction du Développement Durable
et de la Planification Ecologique**

**Commission Communale pour l'accessibilité -
Rapport annuel 2023**

Madame Stéphanie ANTIGNY, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Niort anime la Commission Communale pour l'Accessibilité. Cette commission, obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants, accompagne la Ville de Niort dans la mise en accessibilité du cadre bâti, des espaces publics mais également de tout projet relevant de l'accessibilité et du handicap.

Elle doit établir un rapport annuel témoignant de son activité et de l'évolution de l'inclusion à la situation du handicap au sein de la cité.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au Représentant de l'Etat dans le département ;
- au Président du Conseil départemental ;
- au Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Le rapport joint à cette délibération, fait état des actions développées en 2023 par la Commission Communale pour l'Accessibilité, et plus globalement par la Ville de Niort en matière de handicap et d'accessibilité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 de la Commission communale pour l'Accessibilité.

Départ de Madame Christelle CHASSAGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Rapport Annuel d'Accessibilité

Commission Communale d'Accessibilité

Synthèse 2023



Mairie de Niort

Place Martin-Bastard - C.S. 58 755 - 79 027 - 79 000 Niort

05 49 78 77 14

handicap@mairie-niort.fr



Sommaire

Préambule	P. 2
Composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité et Contacts	P. 3 à 6
1) Etat d'accessibilité du cadre bâti a) Etablissements Recevant du Public b) Logements	P.7 à 11
2) Etat d'accessibilité de la voirie et des espaces publics	P.12 à 14
3) Etat d'accessibilité des transports	P.15
4) Autres actions portées en matière d'inclusion a) Emploi : Implication de la collectivité en tant qu'employeur b) Formation : Parcours accueil et accessibilité c) Sensibilisation : Partenariat avec Unis-Cité jusqu'en juin 2023 d) Sport : Tournoi régional de sarbacane e) Culture : Animations Mémoire et patrimoine	P.15 à 24
5) Gouvernance a) Activité liée à la Commission Communale d'Accessibilité b) Formation : Parcours accueil et accessibilité	P.25 à 27

PREAMBULE

Rappel du cadre réglementaire

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales l'obligation dans les communes de 5 000 habitants et plus de créer une commission communale pour l'accessibilité présidée par le Maire. Composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville, la liste de ses membres est arrêtée par le maire. **Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal** et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Comme la Ville de Niort compte 59 309 habitants en 2021, elle se doit donc d'honorer les obligations légales précitées.

Composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Pour mémoire, l'arrêté du 26 septembre 2022 fixe la liste des membres composant la Commission Communale pour l'Accessibilité comme suit :

Collège des représentants de la commune

- ✓ Monsieur le Maire
- ✓ L'Adjoint délégué à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité - Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale
- ✓ La Conseillère municipale déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité
- ✓ La Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et au lien intergénérationnel
- ✓ L'Adjoint délégué à l'espace public - à la voirie
- ✓ L'Adjoint délégué aux bâtiments et au patrimoine immobilier communal
- ✓ L'Adjointe déléguée au commerce - au tourisme
- ✓ L'Adjoint délégué à la vie participative
- ✓ L'Adjoint délégué à la réglementation applicable aux Etablissements Recevant du Public et au développement durable

Collège des représentants des institutions

- ✓ Communauté d'Agglomération du Niortais
- ✓ Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- ✓ Maison Départementale des Personnes Handicapées des Deux-Sèvres
- ✓ Centre Hospitalier de Niort

Collèges des représentants d'associations ou d'organismes représentants les personnes en situation de handicap

- ✓ Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés 79
- ✓ Association des Sourds 79
- ✓ Association Valentin Haüy 79
- ✓ Association des Chiens Guides d'Aveugles en Deux-Sèvres
- ✓ Association A.P.F. France handicap - Délégation des Deux-Sèvres
- ✓ Autisme 79
- ✓ Diapasom
- ✓ Fédération des Accidentés du Travail et des Handicapés des Deux-Sèvres
- ✓ Groupement PEP (Pupilles de l'Enseignement Public des Deux-Sèvres) - APAJH (et Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés des Deux-Sèvres) des Deux-Sèvres
- ✓ Inclusives
- ✓ Trisomie 21 Deux-Sèvres

- ✓ Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés des Deux-Sèvres
- ✓ Union Nationale de Familles et AMis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
- ✓ Association Française contre les Myopathies - Téléthon
- ✓ Mélioris - Le Grand Feu - Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles
- ✓ Foyer de vie Mélioris Les Genêts à Niort
- ✓ Comité Départemental Handisport 79
- ✓ Comité Départemental Sport Adapté 79
- ✓ Dyspraxie France Dys
- ✓ Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail - Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
- ✓ France Alzheimer 79
- ✓ Association des parkinsoniens des Deux-Sèvres
- ✓ Union de Gestion des Etablissements de Caisse d'Assurance Maladie - Etablissement les Terrasses
- ✓ Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de La Roussille
- ✓ Etablissement public communal de Niort pour personnes handicapées
- ✓ Aide à Domicile en Milieu Rural 79
- ✓ Institut Médico-Educatif de Villaine
- ✓ Union Départementale des Associations Familiales 79

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentants les personnes âgées

- ✓ Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- ✓ Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux

Collège des représentants des acteurs économiques

- ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- ✓ Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine –
Deux-Sèvres

Contacts

Personnes référentes au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité		Coordonnées
Elus		
Nicolas Videau	Adjoint délégué à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité - Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale	nicolas.videau @mairie-niort.fr
Stéphanie Antigny	Conseillère municipale déléguée à l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité	stephanie.antigny @mairie-niort.fr
Agent en 2023 (à la retraite)		
Isabelle Moreau	Chargée de mission accessibilité- inclusion	handicap @mairie-niort.fr

1) Etat d'accessibilité du cadre bâti

a) Etablissements Recevant du Public

- o Patrimoine municipal : Agenda d'Accessibilité Programmée

L'Agenda d'Accessibilité Programmée, en cours de réalisation en juin 2024, s'échelonne sur 9 ans, de 2015 à 2024. Actuellement prévue pour 10 ans, l'Autorisation de Programme correspondante porte sur les volumes suivants :

- en dépenses, 5 511 757,10 Euros Hors Taxes, soit **6 614 108,52 Euros** Toutes Taxes Comprises,
- en recettes 108 501,00 Euros.

Il est possible de suivre l'avancement de l'Ad'AP de la Ville de Niort actualisé sur le portail Internet :

<https://accessmanager.acceo.eu/public/villedeniort>

Avancement Ad'AP en juin 2024		
En %	En chiffres	
<p>■ A réaliser ■ En cours ■ Terminé ■ Conforme ■ Transféré ■ Equipement fermé ■ Désaffecté</p>	A réaliser	63
	En cours	42
	Terminé	48
	Conforme	44
	Transféré	13
	Equipement fermé	7
	Désaffecté	2
	Total	219

L'Ad'AP couvre au total **219 Etablissements Recevant du Public ou Installations Ouvertes au Public** :

- 92 d'entre eux, conformes ou terminés, ont déjà été rendus accessibles
- 42 autres sont en cours de travaux
- 63 restent encore à adapter

Il est donc envisagé une demande de prolongation de l'Ad'AP de 2 ans supplémentaires.

La crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus a pu engendrer certains retards. La collectivité favorise par ailleurs les travaux d'adaptation inclus dans des opérations de réhabilitation globale : Cette logique plus qualitative, alliant mise aux normes, performance écologique et confort d'usage, peut aussi s'avérer plus compliquée et engendrer des difficultés supplémentaires au-delà de la simple accessibilité, notamment pour les bâtiments anciens, qui réservent souvent des surprises.

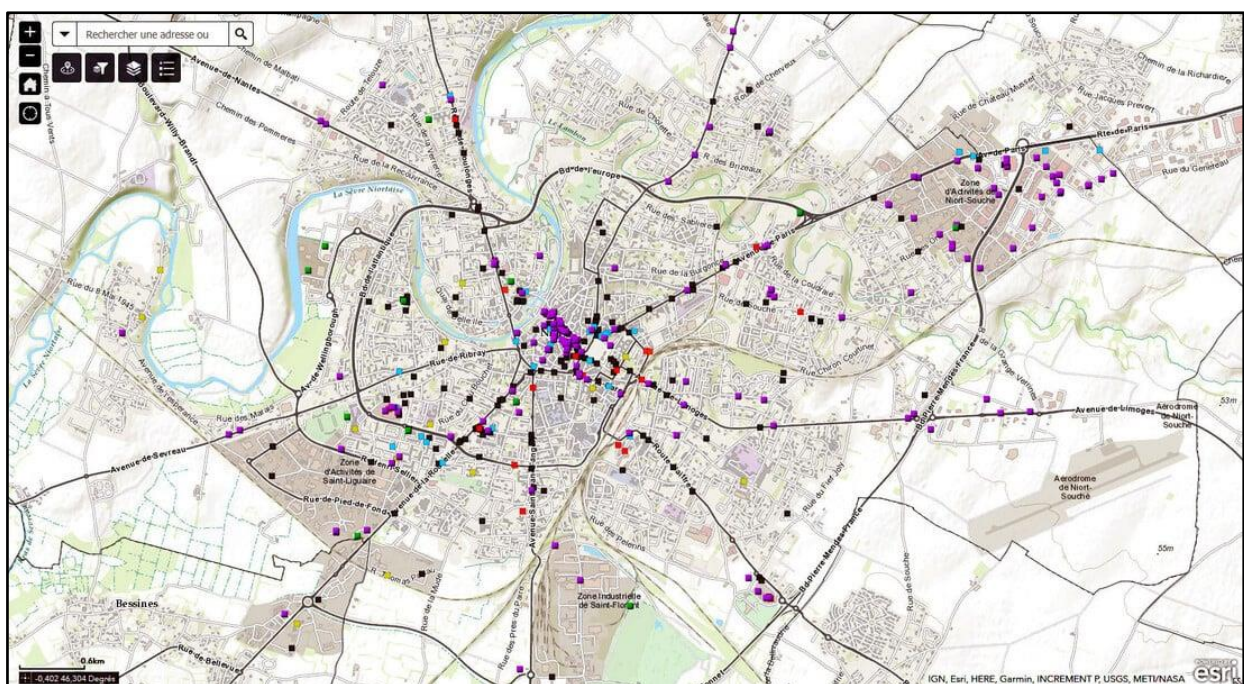
- Ensemble des Etablissements Recevant du Public, publics ou privés, situés sur le territoire communal : commerces, professions libérales...

Au 23 juin 2023, le territoire communal compte **1 103 Etablissements Recevant du Public**, publics ou privés, listés sur le site Internet officiel de la Ville de Niort :

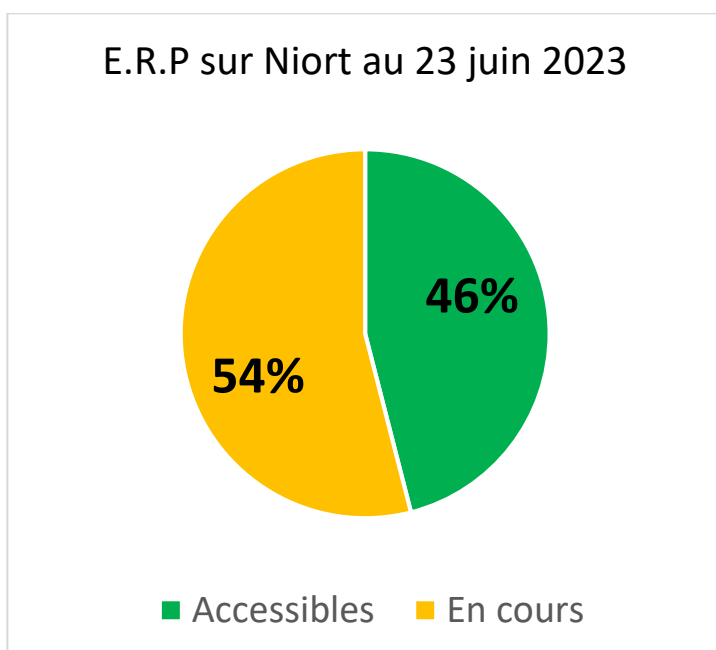
<https://www.vivre-a-niort.com/services-publics/handicap/adap-agenda-daccessibilite-programmee-a-niort/index.html>

Une cartographie numérique reliée à cette base de données dotée de filtres permet de visualiser en ligne l'avancement de l'accessibilité des E.R.P. recensés sur le territoire communal :

<https://caniortais.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5a34c067e0294bca9b9ebba8a55499cd>



46 % des E.R.P. situés sur le territoire communal sont déclarés accessibles, par la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée ou le dépôt d'une attestation d'accessibilité. La dernière déclaration d'accessibilité transmise date du 23 juin 2023.



En chiffre	
En cours	601
Accessibilité	502
Total	1 103

A noter que les données mentionnées ici peuvent légèrement différer de celles officiellement publiées, qu'une difficulté technique empêche d'actualiser depuis mars 2021 : toutefois, les mouvements restent faibles depuis, à raison maximum de 3 à 4 déclarations d'accessibilité transmises par an.

b) Logements

○ Compétence Habitat

La politique Habitat ayant été transférée à la **Communauté d'Agglomération du Niortais** au titre de ses compétences obligatoires, il revient à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité d'instaurer un système de recensement des logements accessibles.

○ Logements municipaux

La Ville de Niort peut à titre provisoire être propriétaire, d' **une vingtaine de logements habitables, rarement accessibles aux Personnes en Situation de Handicap**

Ce parc de logements, hérité de portages fonciers intégrera des opérations de requalification d'îlots urbains.

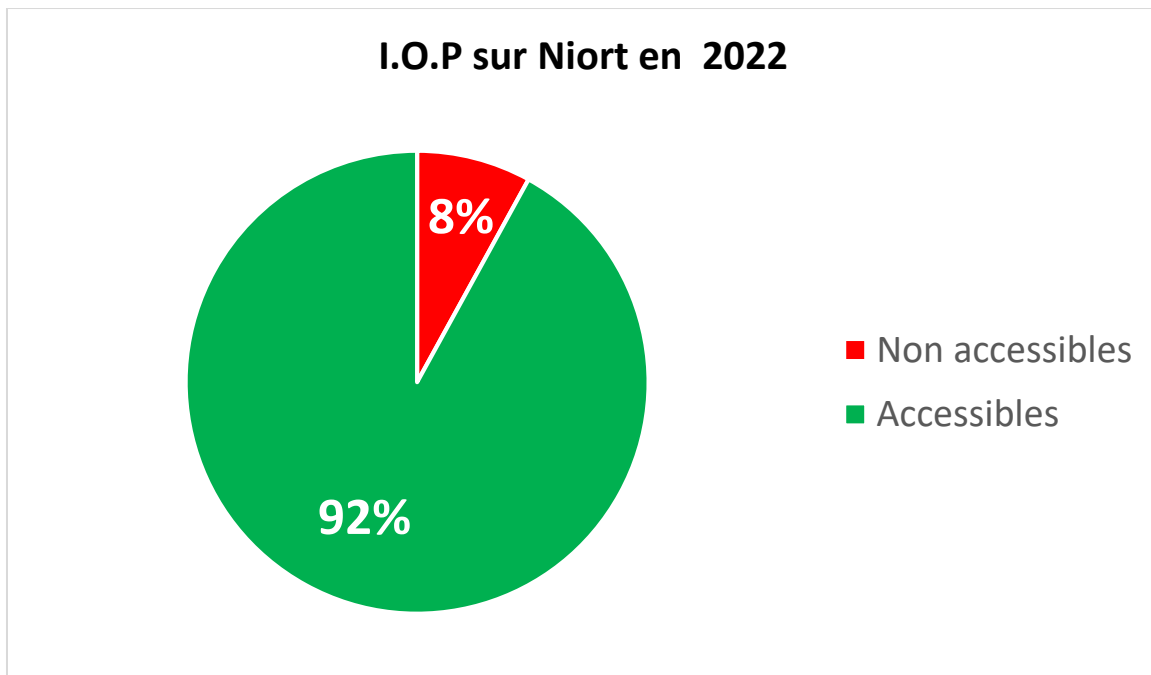


Logements SEMIE accessibles dans le quartier des Brizeaux

2) Etat d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Un premier diagnostic de la voirie réalisé par un bureau d'études en mars 2008 indique un **taux d'accessibilité général de 60 %**.

La Ville de Niort poursuit la mise en accessibilité de l'itinéraire entre bâtiment, et case de stationnement adaptée ou arrêt de bus le plus proche : en 2022, **le taux d'accessibilité des Installations Ouvertes au Public dépassait 90 %**.



Ces indicateurs ont progressé aujourd'hui car les nouveaux projets intègrent systématiquement l'accessibilité dans tous les aménagements par :

- l'absence de rupture de niveau,
- un ressaut de 2 centimètres maximum au niveau des bateaux d'abaissement de chaussée.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics est actuellement à l'ordre du jour au sein de la collectivité.

Régulièrement informés des travaux programmés sur l'espace public, les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité formulent des remarques sur l'accessibilité des projets.

- **Ouverture de perspectives sur l'ascenseur place Martin-Bastard**

Le chantier place de l'Hôtel de Ville a parfois entraîné la fermeture de l'ascenseur.

Ce dernier fait l'objet, en 2024, d'une étude pour améliorer la situation, en le déplaçant à la toute fin des travaux, de manière plus lisible, en partie basse des grands escaliers le long du mur du bâtiment Péristyle, avec une coursive destinée à rejoindre le parvis.

La faisabilité technique sera connue en fin d'année, et l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France apparaît plutôt favorable en raison d'une meilleure intégration paysagère, plus esthétique devant un bâtiment plus moderne.

L'ancien ascenseur reste encore en service tant que le nouveau n'est pas encore aménagé.

○ Ouverture de perspectives sur la signalétique

En phase d'étude opérationnelle en 2024, en vue d'une mise en œuvre au deuxième trimestre 2025, la signalétique piétonne dans le centre historique consiste en la pose d'équipements combinant 4 principaux types :

- **Totems d'informations**, essentiellement positionnés sur les principaux parkings et en entrée du centre historique ;
- **Totems de guidage** entre les parkings et le centre historique, et aux carrefours des principales rues du centre historique ;
- **Pupitres ou plaques d'information** devant (ou sur) les monuments historiques ;
- **Clous de guidage au sol** sur le parcours « Niort en 80 minutes » développé par l'Office de Tourisme (circuit en boucle reliant les principaux sites remarquables du centre historique).

Positionnés de façon très visible et lisible, ces équipements auront l'avantage d'informer et guider tous les usagers, visiteurs, touristes du centre historique de façon simple et claire.



3) Etat d'accessibilité des transports

La politique des transports ayant été transférée à la **Communauté d'Agglomération du Niortais** au titre de ses compétences obligatoires, il lui revient de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

4) Autres actions portées en matière d'inclusion

a) Emploi : Implication de la collectivité en tant qu'employeur

- **Equipe pluridisciplinaire renforcée**

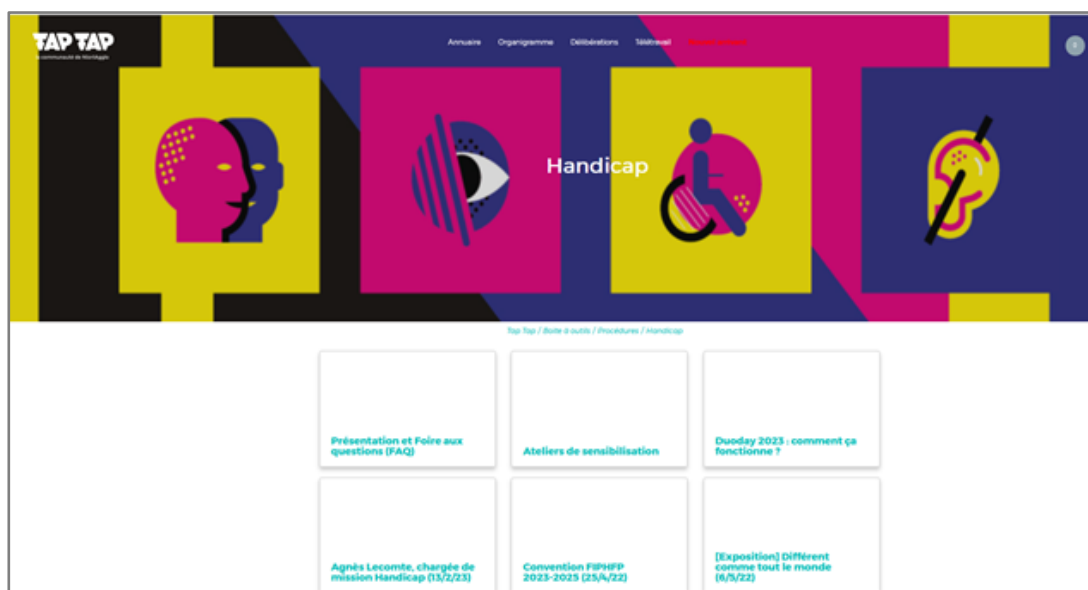
L'année 2023 marque un tournant décisif dans la **structuration d'une équipe pluridisciplinaire mobilisée en faveur du maintien dans l'emploi des Personnes en Situation de Handicap** au sein des trois collectivités l'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale, avec notamment :

- **Une chargée de mission handicap** est dédiée au suivi de la politique accessibilité.

- **2 infirmiers et 2 secrétaires médicales** au sein de la médecine de prévention

- **4 préventeurs** pour suivre les sujets d'ergonomie et d'ergothérapie

- **4 Conseillères en Evolution Professionnelle** qui ont accompagné 69 agents en mobilité contrainte et 97 en mobilité choisie pour l'année 2023. De plus, 13 agents du Services ont bénéficié à partir de septembre 2023 d'une formation pour favoriser et ne pas discriminer lors des recrutements, un agent en situation de handicap.



○ **Convention partenariale**

L'agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale bénéficient en tant qu'employeurs sur 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 d'une enveloppe globale de 295 196 Euros au titre du **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique**, objet d'une convention dont voici quelques éléments de gouvernance :

- **Le Comité de Pilotage**, composé des trois élus Ressources Humaines, de l'élu Vice-Président au Centre Communal d'Action Sociale, du Directeur Général Adjoint Ressources, de la Directrice des Ressources Humaines, de son adjointe et de la chargée de mission handicap, s'est réuni à 2 reprises pour valider le projet final de convention avant qu'il ne soit transmis au Comité National, et pour dresser le bilan des actions 2023 et obtenir les arbitrages sur les priorités 2024.

- **Les partenaires sociaux** ont été invités à une réunion thématique commune pour examiner le projet dans son ensemble ainsi que dans le détail.

- **Le Conseil Municipal, le Conseil d'Agglomération et le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale** ont validé le projet de convention en juin et la convention de répartition de la subvention en novembre 2023.

- **Maintien dans l'emploi**

Le maintien dans l'emploi d'agents en Situation de Handicap s'appuie sur un panel d'actions menées en 2023, dont voici un échantillon :

- Le **recensement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi** a permis, suite à l'envoi de 70 courriers aux agents dont les attestations de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé étaient déjà obsolètes ou arrivaient à échéance durant l'année 2023, que 15 agents se manifestent, et que 7 dossiers soient déposés après une relance par téléphone en août.

- **L'accompagnement par l'équipe de Conseillères en Evolution Professionnelle** a permis, concernant la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale, de résoudre 19 situations sur l'année 2023 : 14 agents repositionnés sur des postes vacants au sein de la collectivité, 1 demande de disponibilité, 2 départs en retraite, 2 retraites pour invalidité (dont 1 suite à une Période de Préparation au Reclassement).

- Un premier **Forum des métiers** le lundi 11 septembre 2023 à la Mairie de Niort visait un public d'agents en mobilité contrainte : 18 d'entre eux se sont mobilisés pour rencontrer des employeurs venus présenter leur structure, leurs métiers et les postes disponibles.

- Une présence a été assurée au **forum de l'emploi** à l'Acclameur de Niort, où l'ensemble des employeurs locaux est venu se présenter et accueillir des futurs collaborateurs, en précisant le travail mené pour les personnes en situation de handicap dans nos trois structures.

- La participation active à la **cellule inter-institutionnelle maintien dans l'emploi**, organisée chaque trimestre par le Service Inter-entreprises de Santé au Travail, à laquelle participe l'ensemble des acteurs du maintien dans l'emploi privé et public du département des Deux-Sèvres.

- **Acculturation de l'entourage professionnel**

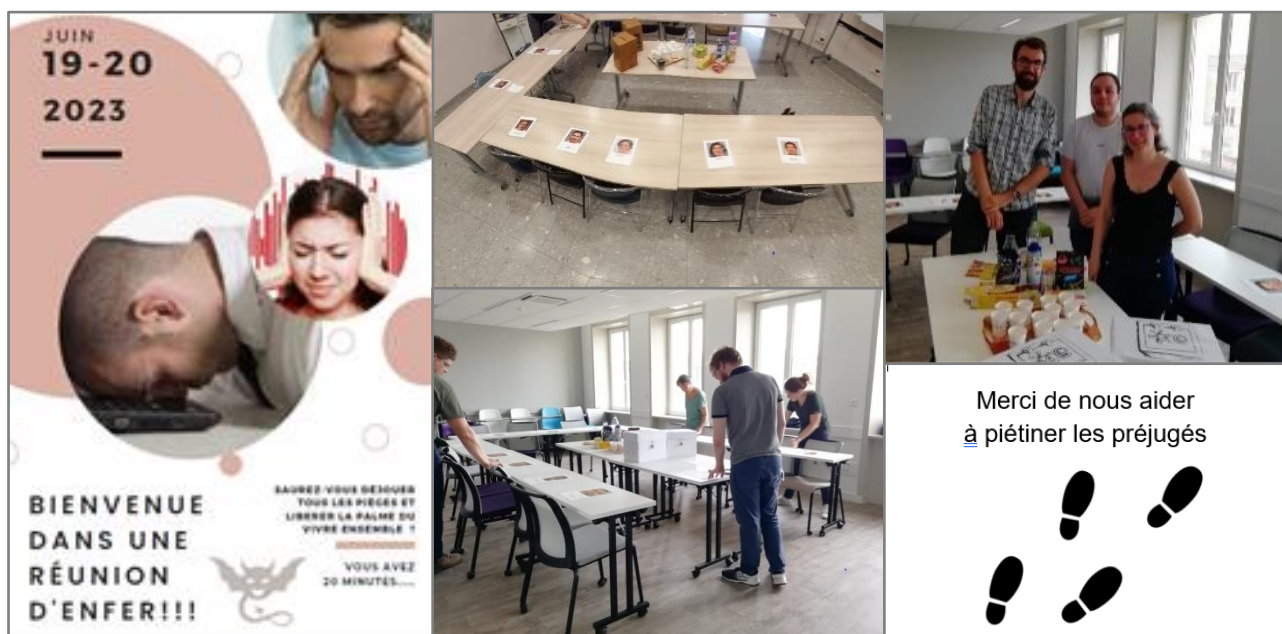
Pour **acculturer l'environnement professionnel à l'intégration de collègues en Situation de Handicap** sont déployées différentes actions de formation et sensibilisation du personnel, dont voici un aperçu :

- La poursuite du **cycle de formation des directeurs** à la Ville de Niort en mars 2023 en présence d'un préventeur, d'un infirmier et de la Directrice des Ressources Humaines afin de préciser à chacun les process utilisés au sein de la collectivité.

- Une **sensibilisation à la Langue des Signes Française** sur 3 jours a permis d'initier 7 stagiaires, recevant à la fois du public et des agents des trois structures, avec une perspective de stage de perfectionnement sur l'année 2024

- Un escape game « une réunion d'enfer » a été organisé dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail et a réuni pendant 2 jours 44 agents de l'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et le Centre Hospitalier. Au programme, 2 énigmes à résoudre en moins de 20 minutes (l'une autour des allergies aux fruits à coques, l'autre sur le positionnement optimum de 14 agents, en situation de handicap ou non, autour d'une table, pour qu'une réunion se déroule au mieux).

Cette action ludique ayant rencontré un franc succès, plusieurs séances ont été reproposées à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées dynamique.



b) Formation : Parcours accueil et accessibilité

Formation initiée en 2018 dans le cadre d'un travail collaboratif entre le service formation, la mission accessibilité/inclusion et le service accueil général, le parcours accueil et accessibilité permet de sensibiliser les agents d'accueil de manière continue aux différentes formes de handicaps, notamment les handicaps invisibles, pour savoir adapter sa posture et comprendre ce que vivent les Personnes en Situation de Handicap :

- **80 agents ont pu ainsi échanger en 2023 avec des personnes autistes** et se doter d'outils pour mieux les accueillir auprès du Groupement d'Entraide Mutualisé sur les Troubles de Spectre Autistique
- **France Alzheimer a également ouvert ses portes pour les activités en intérieur et sur le groupe d'équithérapie,**
- **Une formation « Accueil du public éloigné du français et de l'écrit »** a permis de détecter les signes de l'illettrisme chez les usagers accueillis dans les services de la Ville pour les accompagner dans leurs démarches administratives.



c) Sensibilisation : Partenariat avec Unis-Cité jusqu'en juin 2023

○ Sensibilisations dans les écoles

Dans le cadre de la convention de partenariat avec Unis-Cités, les jeunes en service civique ont effectué chaque trimestre **des sensibilisations dans 4 écoles primaires différentes.**

Les sensibilisations dans les écoles (Second trimestre)

Binôme : Ansuda et Marine

École Ernest Pérochon

- Tous les Jeudis de 11h45 à 12h45
- 15 enfants

École Jean Jaurès

- Tous les Mardis de 16h15 à 17h15
- 10 enfants

Binôme : Anna , Méline

École George Sand

- Tous les Mardis de 16h15 à 17h15
- 10 enfants

École Jules Ferry

- Tous les Jeudis de 11h45 à 12h45
- 15 enfants

Les sensibilisations dans les écoles (Troisième trimestre)

Binôme : Ansuda et Marine

École Edmond Proust

- Tous les Jeudis de 11h45 à 12h45
- 8 enfants

École Jean Zay

- Tous les Mardis de 16h15 à 17h15
- 8 enfants

Binôme : Anna , Méline

École Ferdinand Buisson

- Tous les Mardis de 16h15 à 17h15
- 10 enfants

École Émile Zola

- Tous les Jeudis de 11h45 à 12h45
- 15 enfants

○ Conseil Municipal des Enfants

Ils ont aussi animé plusieurs commissions du Conseil Municipal des Enfants le mercredi après-midi, dont la **commission « solidarité & handicap »**.

L'accueil des conseillers enfants se fera à partir de 13h30.

11/01 14h – 16h Cinéma for Change (Tous les conseillers)	18/01 14h – 16h Commission : Développement Durable	25/01 14h – 16h PEDT L'école de demain (Tous les conseillers)	02/02 14h – 16h Cinéma for Change (Tous les conseillers)	22/02 14h – 16h PEDT L'école de demain (Tous les conseillers)	01/03 14h – 16h La démocratie locale... Tous les conseillers	08/03 14h – 16h PEDT L'école de demain (Tous les conseillers)
15/03 14h – 16h Commission : Handicap/ solidarité Commission : Propreté urbaine	22/03 14h – 16h Cinéma for Change (Tous les conseillers)	29/03 14h – 16h Commission : Restauration scolaire	05/04 14h – 16h La démocratie locale... Tous les conseillers	26/04 14h – 16h Commission : Développement Durable Commission : Handicap/ solidarité	30/04 10h – 12h Journée du Souvenir Place de la Brèche (Tous les conseillers)	03/05 14h – 16h Commission : Restauration scolaire Commission : Propreté urbaine
08/05 10h – 12h Armistice 1945 (Tous les conseillers) Allée Dunant	10/05 14h – 16h La démocratie locale... Tous les conseillers	24/05 14h – 16h Commission : Développement Durable Commission : Handicap/ solidarité	31/05 14h – 16h Commission : Propreté urbaine	07/06 14h – 16h La démocratie locale... Tous les conseillers	14/06 14h – 16h Après-midi handisport Gymnase du Grand Feu Tous les conseillers	21/06 14h – 16h Commission : Développement Durable Commission : Restauration scolaire
28/06 14h – 16h Parcours citoyen : Visite des services municipaux Tous les conseillers	05/07 14h – 16h Découverte du patrimoine niortais Jeu de piste en centre ville (Tous les conseillers)					

d) Sport : Tournoi régional de Sarbacane

Enfin, ils se sont également impliqués tous les mercredis après-midi dans les séances d'entraînement au gymnase du Grand Feu. **Ce challenge handisport s'est tenu le 18 janvier 2023.**



e) Culture : Animations Mémoire et patrimoine

Le public en situation de handicap physique et psychique a été convié à participer à l'**exploration de la mémoire lors d'un cycle d'animations du patrimoine Mémoire et patrimoine** organisé par la Ville de Niort du 16 septembre au 25 novembre 2023.

Historien, médiateur du patrimoine et conteur ont proposé une approche sensible et mémorielle du patrimoine, au travers de plusieurs animations patrimoniales gratuites : visites guidées, café Histoire-Société, exposition.

Le programme abordait une large palette d'approches sensibles :

- **La vue** au cœur de la mémoire visuelle : visites guidées de la salle du Conseil municipal et lecture du tableau de Charles Fouqueray représentant Aliénor d'Aquitaine, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine ;

- **Le toucher** au cœur de la mémoire des gestes et des métiers : visites guidées des Belles demeures niortaises sur l'architecture à pans-de-bois, **à l'appui de la journée mondiale Alzheimer** ;

- **La parole** au cœur de la mémoire collective : café Histoire et Société sur l'habitat individuel et collectif dans les quartiers de Champclairot, du Clou-Bouchet, de la Tour Chabot et du Pontreau, pour les journées nationales de l'architecture ;

- **L'ouïe** au cœur de la mémoire orale et des émotions : visite guidée et contée de la Sèvre et du Marais, **avec un conte bilingue en langue des signes et langue orale.**

Ce cycle d'animations a mobilisé **30 personnes à chacune des 9 visites guidées, ainsi que 2 conférenciers.**



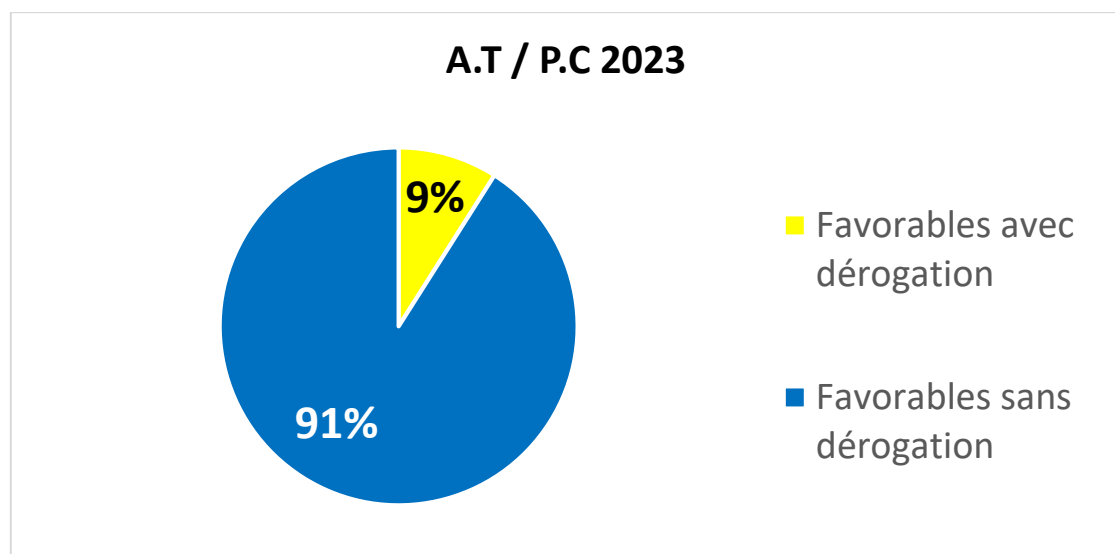
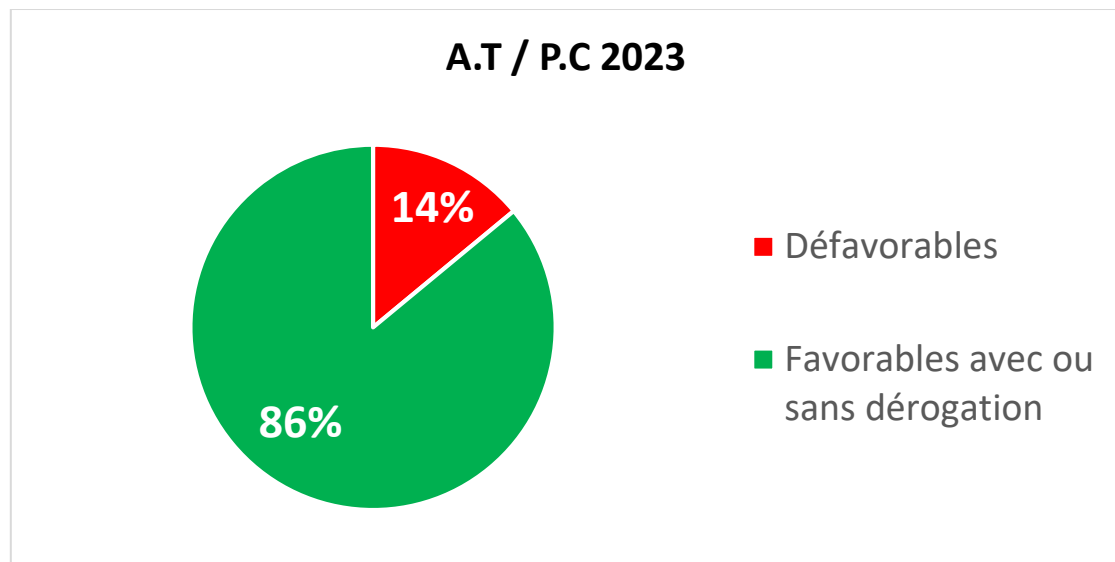
5) GOUVERNANCE

a) Activité liée à la Commission Communale d'Accessibilité

○ Avis pour l'instruction des Autorisations d'Urbanisme

Sur 150 dossiers d'Autorisation de Travaux (A.T) et/ou de Permis de Construire (P.C), la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité a délivré :

- **129 avis favorables**, dont **12 avec dérogations**
- **21 avis défavorables** (refus souvent suivis du dépôt d'un nouveau projet amélioré, recueillant finalement une validation positive)



A.T / P.C 2023	Sans dérogation	Avec dérogation	Total
Favorable	117	12	129
Défavorable	16	5	21
Total	133	17	150

○ **Visites de réception des travaux d'accessibilité**

Les représentants d'A.P.F. France handicap ont participé en 2023 aux visites d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

- 13 au titre de la Commission Communale d'Accessibilité
- 2 au titre des Sous-Commissions Départementales pour la Sécurité contre les risques d'Incendie et de panique et l'Accessibilité
- 2 au titre du Groupe de visite des Sous-Commissions Départementales de Sécurité et d'Accessibilité

soit au total **17 visites de réception des travaux d'accessibilité, qui ont tous reçu un avis favorable.**



b) Activité liée à la Commission Communale pour l'Accessibilité

La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie à **2 reprises** au premier semestre, avant le départ en retraite de la chargée de mission accessibilité-inclusion mi 2023. L'ordre du jour a abordé les sujets suivants :

Ordre du Jour de la Commission Communale pour l'Accessibilité :	
Du 20 mars 2023 <ul style="list-style-type: none">● Présentation de la Maison Sport Santé du Centre de santé Mélioris Le Grand Feu● « Niort en forme », présentation par le Service des Sports de la Ville de Niort● « Activité physique et santé » par le Comité Handisport 79	Du 20 juin 2023 <ul style="list-style-type: none">● Rapport d'accessibilité 2022● Bilan des actions de la mission « Solidarité aidant .es » d'Unis Cité et perspectives● Bilan d'étape de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort● Echanges sur l'avancement des travaux d'aménagements urbains : Denfert-Rochereau, place Martin-Bastard, boulevard Main, pôle Gare● Perspectives Mission Accessibilité